



DIMANCHE 25 AVRIL 2010 « GRIMPEE CHRONOMETREE DE LA CROISETTE »

Distance 9 km Dénivelée: 600 m
 Départ: Salle des Conventions (à côté hôtel Ibis)
 Archamps
 Arrivée : La Croisette
 - Permanence et accueil : Dimanche 25 avril 2010
 - Départ 14 heures 30.
 - Stationnement possible sur site.
 - Remise des prix à 16 h 30

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
 Site internet: <http://www.veloclubsaintjulien.fr>
 E-mail: sylvain.cartal@orange.fr

<p>GRIMPEE Chronométrée DE LA CROISETTE Règlement :</p>
--

- Article 1 :

L'épreuve est organisée par le Vélo Club Saint Julien sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme et de son règlement.

Chaque participant, majeur à la date de l'épreuve, doit respecter le code de la route, la présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est réservée à l'épreuve.

- Article 2 :

Le port du casque rigide est obligatoire pour tous ainsi qu'un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités du cyclisme, de moins d'un an à la date de l'épreuve pour les non licenciés et les licenciés FFCT. Photocopie obligatoire de la licence en cours pour les licenciés.

- Article 3 :

Les droits d'engagements sont :
 - Pour les licenciés : 8 €
 - Pour les autres participants : 10 €
 Majoration de 2 € pour les inscriptions sur place.

- Article 4 :

Les dossards sont à retirer à la salle des Conventions Archamps (prévoir 4 épingles à nourrice).

- Article 5 :

Les concurrents doivent obligatoirement satisfaire aux pointages sur le parcours (Dossards visibles obligatoires).

- Article 6 :

Classement scratch « Homme », et classement scratch « Femme ».

- Article 7 :

Des commissaires seront disposés sur le parcours afin de constater et sanctionner toute irrégularité de course.

- Article 8 :

Chaque participant doit obligatoirement être assuré en responsabilité accident.

- Article 9 :

L'inscription à « LA GRIMPEE chronométrée DE LA CROISETTE implique l'acceptation du présent règlement.

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Nom : Prénom :
 Date de naissance: Sexe :
 Adresse :
 Code postal: Ville :
 Tél: E-mail :
 Club: N° licence:

Tarifs : Licenciés : 8 € - Non licenciés: 10 €

Certificat médical obligatoire pour les non licenciés + licenciés FFCT

Inscriptions sur place : majoration de 2 €
 Règlement à l'ordre du Vélo Club Saint Julien.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement de l'épreuve et en accepter toutes les clauses.

Fait à Le :
 Signature: